Publié le

ID: 033-213303399-20251006-D202580-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde Séance du 06 octobre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le lundi 06 octobre2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury LEFEVRE, Maire.

Date de convocation : 02 octobre 2025

Délibération n° 202580 : Marché rénovation thermique et énergétique de l'école de Prignac et Marcamps, lot n°9 PLATRERIE - DOUBLAGE — ISOLATION - : AVENANT N°1

<u>Présents</u>: Laury LEFEVRE, Claude MIGNER, Corine LEVREAUD, Fabrice ARAGON, Cyril GRISVARD, Henri PEREIRA RAMOS, Guillaume VEDRENNE, Natacha HYBERTIE-FLOURY, Elisabeth BONACHERA, DORIGNAC Samantha.

## Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

- Myriam ROBITAILLIE donne pouvoir à Laury LEFEVRE.
- Patricia LAURIOL donne pouvoir à Claude MIGNER.
- Henri SUCH donne pouvoir à Guillaume VEDRENNE.
- Hughes FLOURY donne pouvoir à Natacha HYBERTIE-FLOURY.
- Isabelle ROBERTI donne pouvoir à Henri PEREIRA RAMOS.

## Absent(s) excusé(s): 0

Absent(s): 0

Secrétaire de séance : Henri PEREIRA RAMOS

Dans le cadre du marché du rénovation thermique et énergétique de l'école de Prignac et Marcamps, le lot n°9 (Plâtrerie – Doublage - Isolation) a été attribué à l'entreprise PLAC'OCEAN (33320 Eysines).

Le marché a été notifié le 18 septembre 2024.

La révision des prix, conformément à l'article 9 du CCAP est rédigée comme suit :

La révision des prix est effectuée par l'application au montant hors taxes des acomptes d'un coefficient CR résultant de la variation des index définis ci-dessous.

Prix révisé = Prix initial du marché \* CR

CR - 0.875 \* i1/l1 + 0.5625

où i1 = indice BT08 – Tous travaux, en vigueur le 1<sup>er</sup> jour du mois calendaire qui précède le mois d'exécution de la prestation

11 = indice BT08 – Tous travaux en vigueur à la date de remise de l'offre finale par le titulaire

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID: 033-213303399-20251006-D202580-DE

Il est constaté que la formule de révision des prix comporte une erreur de calcul. Il faut que la somme des 2 chiffres de la formule soit égale à 1.

#### En conséquence, l'article 9 du CCAP est remplacé par la rédaction suivante :

La révision des prix est effectuée par l'application au montant hors taxes des acomptes d'un coefficient CR résultant de la variation des index définis ci-dessous.

Prix révisé = Prix initial du marché \* CR = 0.875 \* i1/l1 + 0.125

où i1 = indice BT08 – Tous travaux, en vigueur le 1<sup>er</sup> jour du mois calendaire qui précède le mois d'exécution de la prestation

11 = indice BT08 – Tous travaux en vigueur à la date de remise de l'offre finale par le titulaire

Après avoir entendu l'exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 du lot n°9 (Plâtrerie Doublage Isolation) relatif aux travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école de Prignac et Marcamps à conclure avec la société PLAC'OCEAN pour le changement de la formule de calcul de la révision des prix.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

#### Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Pour extrait certifié conforme Fait à Prignac et Marcamps,

Le 06 octobre 2025

Le Maire

Laury LEFEVREC

